

PROCÉDURE D'ENCADREMENT DES JEUNES

Titre : Procédure d'encadrement des jeunes

Numéro : PR106

En vigueur : Novembre 2025

Responsables : chaque membre adulte doit respecter cette politique

A. COUVERTURE D'ASSURANCE POUR UTILISATION DE VÉHICULES

Véhicule personnel

Les personnes qui transportent des jeunes, du personnel d'animation ou du matériel dans leur véhicule dans le cadre d'activités scoutées le font à leurs propres risques étant donné que leurs assurances interviendront en premier. Aucun dédommagement n'est prévu pour le remboursement d'une franchise ou pour des pertes monétaires consécutives à un dommage causé à un véhicule conduit dans de telles circonstances.

L'Association suggère aux personnes qui utilisent leur véhicule pour des activités scoutées d'avoir une couverture minimum de 1 million \$ en responsabilité civile.

Véhicule loué

L'assurance responsabilité civile de l'Association couvre les coûts excédentaires pour les véhicules loués pour moins de 30 jours uniquement. Le contrat de location doit mentionner le nom de l'Association des Scouts du Canada et peut mentionner le nom de la personne qui loue.

L'assurance primaire¹ s'appliquera selon l'un des deux choix suivants :

Si vous êtes un conducteur ou une conductrice propriétaire d'un véhicule, vous n'aurez pas d'obligation de contracter l'assurance du locateur. Par contre, votre assurance agira en premier si vous avez une collision ou subissez des dommages au véhicule loué.

¹ Assurance primaire : Veut dire que votre assurance agira en premier.



PROCÉDURE D'ENCADREMENT DES JEUNES

L'assurance des non-proprétaires des scouts entrera en vigueur seulement pour rembourser les coûts excédentaires² de votre propre police.

Si vous êtes un conducteur ou une conductrice ayant un permis de conduire valide, mais ne possédez pas de véhicule, vous n'aurez pas le choix de contracter l'assurance du locateur. En ce cas, si vous avez une collision ou subissez des dommages au véhicule loué, c'est cette police qui interviendra en premier. L'assurance des non-proprétaires des scouts entrera en vigueur seulement pour rembourser les coûts excédentaires de la police du locateur.

Véhicule emprunté

Les dommages causés à un véhicule emprunté par un ou une membre, dans l'exercice d'une activité sanctionnée, seront tout d'abord couverts par l'assurance de la personne propriétaire du véhicule. S'il y a insuffisance d'assurance de la police primaire, la police de l'ASC pourra, possiblement, servir à payer l'excédent.

² Coût excédentaire : Entrera en vigueur seulement pour rembourser les coûts excédentaires de votre police si applicable.



PROCÉDURE D'ENCADREMENT DES JEUNES



PR106

B. ANNEXE A — POLITIQUE DE BREVET DE SECOURISME

Titre des formations reconnues par l'ASC

Secourisme général / Secourisme intermédiaire	
Croix-Rouge canadienne	- Secourisme général/Secourisme intermédiaire/RCR-DEA, niveau C - Premier répondant - Répondant médical d'urgence - Secourisme élémentaire en mer
Ambulance St-Jean	Secourisme général incl. RCR Niveau C et DEA
Fondation des maladies du cœur du Québec (FMCQ)	Attention! Pour la FMCQ, le libellé doit comporter tous les éléments ci-dessous, sans quoi il ne peut être accepté directement. Il faudra alors vérifier le contenu du cours. - Premiers soins 16 h/Cardio-secours RCR-DEA (C) + SA 1,5 h - Premiers soins 16 h/Cardio-secours RCR-DEA (A+) + SA 1,5 h - Cardio-secours/DEA/SA 1,5 h/Cours CNESST (A+)
CNESST	Toute carte d'un organisme de secourisme qui comporte la mention « Cours CNESST » avec RCR-DEA (A+)
Société de sauvetage	- Premiers soins – général - Moniteur Sauveteur national et soins d'urgence aquatique

*Le cours **Secourisme général** porte désormais l'appellation **Secourisme intermédiaire**. Pour faciliter la transition, les deux appellations peuvent être utilisées de façon interchangeable jusqu'en 2029.



PROCÉDURE D'ENCADREMENT DES JEUNES

Secourisme en milieu sauvage et éloigné	
Croix-Rouge canadienne	• Secourisme en milieu sauvage et éloigné (20 h) • Secourisme en milieu sauvage et éloigné – avancé (40 h)
Sirius	• Secourisme en régions isolées

Organismes hors Québec	
Atlantique	• Croix-Rouge canadienne • Ambulance St-Jean
Ouest	• Croix-Rouge canadienne • Ambulance St-Jean • Wilderness Medical International
Ontario	• Croix-Rouge canadienne (Secourisme en milieu sauvage et éloigné, 80 h) • Ambulance St-Jean

C. ANNEXE B — POLITIQUE DE BREVET DE SECOURISME — FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ)

1. Comment valider qu'un infirmier ou une infirmière est bien inscrit·e autableau professionnel de son ordre [Québec]?

- Demandez à la personne son numéro de permis (préférable) ou son lieu d'exercice principal (lieu de travail).
- Rendez-vous sur le site web de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (<https://www.oiiq.org/accueil>).
- Cliquez sur le lien « Vérifier le droit d'exercice ».



PROCÉDURE D'ENCADREMENT DES JEUNES

- Dans la page qui apparaît, entrez le numéro de permis (ou le nom et le prénom) de la personne dont vous souhaitez vérifier le droit d'exercice.
- Dans les résultats de la recherche, regardez si la personne recherchée se trouve dans la liste en vous assurant que la ville apparaissant à côté de son nom correspond bien à la ville où elle pratique. Ouvrez-la fiche de la personne en cliquant sur son nom et assurez-vous que le lieu d'exercice principal (lieu de travail) correspond également à celui de la personne recherchée.
- Vérifiez que la mention « Cette personne est inscrite au tableau [de l'année en cours] avec plein droit d'exercice » est bien indiquée dans la fiche de la personne.
- N'oubliez pas de valider que l'infirmier ou l'infirmière a bien son RCR-DEA à jour avant d'inscrire cette information dans sa fiche SISC. Pour ce faire, demandez à voir la carte de compétence de la personne en question.

Pour vérifier le statut d'une infirmière ou d'un infirmier [autres provinces que le Québec]

Suivez sensiblement les mêmes étapes que celles énumérées précédemment : entrez le numéro de permis de la personne ou son nom dans le moteur de recherche pour obtenir les renseignements désirés.

Colombie-Britannique

British Columbia College of Nursing Professionals : <https://www.bccnp.ca/Pages/Default.aspx>

Alberta

College and Association of Registered Nurses of Alberta : <https://www.nurses.ab.ca/>

College of licenced practical nurses of Alberta : <https://www.clpna.com>

Saskatchewan

Saskatchewan Registered Nurses Association : <https://www.srna.org/>

Manitoba

College of Registered Nurses of Manitoba : <https://www.crnmb.ca/>

College of licenced practical nurses of Manitoba : <https://www.clpnm.ca/>



PROCÉDURE D'ENCADREMENT DES JEUNES

Ontario

Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario : <https://www.cno.org/>

Registered Practical Nurses Association of Ontario : <https://www.werpn.com/>

Nouveau-Brunswick

Association des infirmières et des infirmiers du Nouveau-Brunswick :

<https://nanb.alinityapp.com/Client/PublicDirectory>

2. Comment valider qu'un ou une médecin est bien inscrit-e à son collège [Québec]?

- Demandez à la personne son numéro de permis (préférable) ou son lieu d'exercice principal (lieu de travail).
- Rendez-vous sur le site web du Collège des médecins du Québec (<http://www.cmq.org/>).
- Cliquez sur le lien « Bottin des médecins ».
- Entrez les informations que vous avez (numéro de permis, nom, prénom, spécialité et ville).
- Dans les résultats de la recherche, regardez si la personne recherchée se trouve dans la liste en vous assurant que la ville apparaissant à côté de son nom correspond bien à celle où elle pratique. Ouvrez-la fiche de la personne en cliquant sur son nom et assurez-vous que le lieu d'exercice principal (lieu de travail) correspond également à celui de la personne recherchée.
- Assurez-vous que le statut de cette personne est bien « Inscrit – Actif » avant d'inscrire toute note à son dossier SISC.

Pour vérifier le statut d'un ou d'une médecin [autres provinces que le Québec]

Suivez sensiblement les mêmes étapes que celles énumérées précédemment : entrez le numéro de permis de la personne ou son nom dans le moteur de recherche pour obtenir les renseignements désirés.

Colombie-Britannique

College of Physicians and Surgeons of British Columbia : <https://www.cpsbc.ca/>



PROCÉDURE D'ENCADREMENT DES JEUNES

Alberta

College of Physicians and Surgeons of Alberta : <http://www.cpsa.ca/>

Saskatchewan

College of Physicians and Surgeons of Saskatchewan : <https://www.cps.sk.ca/imis/>

Manitoba

College of Physicians and Surgeons of Manitoba : <https://cpsm.mb.ca/>

Ontario

College of Physicians and Surgeons of Ontario : <http://www.cpso.on.ca/>

Nouveau-Brunswick

Collège des médecins et chirurgiens du Nouveau-Brunswick : <http://cpsnb.org/fr/>

3. Comment valider qu'un ambulancier ou une ambulancière détient l'équivalent d'un brevet de secourisme général [ensemble du Canada]?

Il n'existe pas de source en ligne pour valider le statut d'un ambulancier ou une ambulancière dans les provinces autres que la Saskatchewan et le Nouveau-Brunswick. Dans tous les cas, la personne doit être inscrite au Registre national pour pouvoir pratiquer son métier – assurez-vous alors de valider sa carte d'inscription confirmant qu'elle peut bien pratiquer le métier le métier d'ambulancier ou d'ambulancière dans votre province.

Pour vérifier le statut d'un ou d'une ambulancier(ère) [ensemble du Canada]

Colombie-Britannique, Alberta, Manitoba, Ontario et Québec

Aucun répertoire en ligne. Vérifiez directement la carte d'inscription de la personne.

Saskatchewan

Saskatchewan College of Paramedics : <https://www.collegeofparamedics.sk.ca/web/scop>

Nouveau-Brunswick

L'Association des paramédics du Nouveau-Brunswick :

<https://nbpanb.portalca.thenticcloud.net/webs/portal/register/#/>

4. Comment estimer le temps de réponse des Services médicaux



PROCÉDURE D'ENCADREMENT DES JEUNES



PR106

d'urgence (SMU) pour l'endroit où aura lieu mon activité/camp scout [ensemble du Canada]?

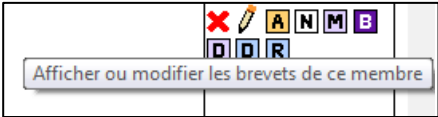
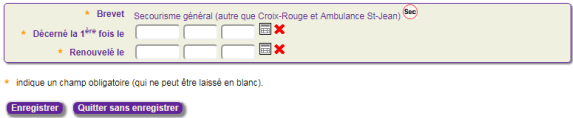
Cette estimation peut être obtenue en contactant les Services médicaux d'urgence (SMU) du secteur ou de la MRC où aura lieu l'activité scout. En leur indiquant l'adresse et le lieu de l'activité, ces services sauront vous fournir les informations voulues. Il est nécessaire de faire ces recherches avant le début de l'activité. Seules les données émises par ces services seront reconnues par l'ASC.

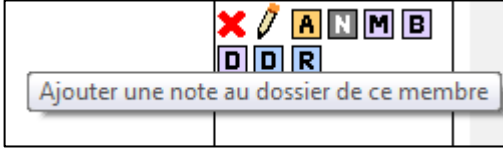
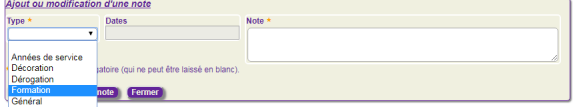
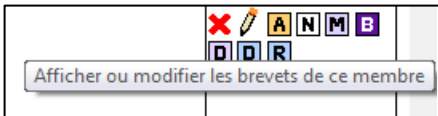
5. Comment inscrire un brevet de secourisme dans le dossier SISC d'un ou une adulte?

Pour inscrire un brevet de secourisme général de la Croix-Rouge ou de l'Ambulance St-Jean	
S'il s'agit d'une formation en secourisme général de la Croix-Rouge canadienne ou de l'Ambulance St-Jean, il suffit d'indiquer la date de la formation (ou du renouvellement) à la ligne appropriée dans la section « Brevets » du dossier adulte.	
a. Cliquez sur le « B » (Brevets) apparaissant à droite du nom du ou de la membre adulte. Une nouvelle page s'ouvrira.	
b. À la ligne correspondant au brevet obtenu, cliquez sur le petit crayon. Une nouvelle page s'ouvrira.	
c. Inscrivez la date d'obtention du brevet dans les cases prévues à cet effet et cliquez sur « enregistrer ».	
Pour inscrire un brevet (autre que Croix-Rouge canadienne et Ambulance St-Jean) ou une équivalence professionnelle	
S'il agit d'une autre formation ou d'une reconnaissance professionnelle, il faut indiquer la date de la formation (ou de la vérification pour les reconnaissances professionnelles) en cliquant sur le petit crayon de la ligne « Secourisme général (autre que Croix-Rouge canadienne et Ambulance St-Jean) ».	
*Il faut également indiquer dans les notes du dossier de l'adulte, le détail de la reconnaissance (organisme et nom du cours ou le numéro de membre d'un ordre professionnel, par exemple).	



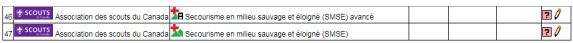
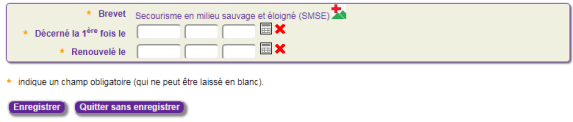
PROCÉDURE D'ENCADREMENT DES JEUNES

a. Cliquez sur le « B » (Brevets) apparaissant à droite du nom de l'adulte. Une nouvelle page s'ouvrira.	
b. À la ligne correspondant au brevet obtenu, cliquez sur le petit crayon. Une nouvelle page s'ouvrira.	
c. Inscrivez la date d'obtention du brevet (ou du renouvellement) dans les cases prévues à cet effet et cliquez sur « enregistrer ».	

*Pour rajouter une note au dossier de l'adulte	
a. Au bout de la ligne contenant le nom de l'adulte, cliquez sur le « N » (Notes). Une nouvelle page s'ouvrira.	
Dans le bandeau déroulant, classez la note sous « Formation » Notez les détails de la formation « autre » (nom de l'organisme dispensaire et le nom du cours). Notez les détails de l'équivalence professionnelle (numéro de membre d'un ordre professionnel).	
Pour inscrire un brevet de secourisme en milieu sauvage et éloigné	
Pour inscrire un brevet de secourisme en milieu sauvage et éloigné au dossier d'un adulte, il suffit de cliquer sur le petit crayon de la ligne « Secourisme en milieu sauvage et éloigné (SMSE) », peu importe l'organisme de formation. Il en va de même pour le brevet de secourisme en milieu sauvage et éloigné (SMSE) avancé.	
a. Au bout de la ligne contenant le nom de l'adulte, cliquez sur le « B » (Brevets). Une nouvelle page s'ouvrira.	



PROCÉDURE D'ENCADREMENT DES JEUNES

b. À la ligne correspondant au brevet obtenu, cliquez sur le petit crayon. Une nouvelle page s'ouvrira.	
c. Inscrire la date d'obtention du brevet (ou du renouvellement) dans les cases prévues à cet effet et cliquer sur « enregistrer ».	

D. Rapport d'accident — incident

Rapport d'incident/accident — Premiers soins

Le rapport sert à décrire les faits d'un événement afin de :

- permettre la couverture par l'assurance de l'ASC (après l'assurance personnelle du ou de la membre) ;
- assurer une protection juridique en cas de mise en cause ;
- informer les services médicaux d'urgence au besoin.

📄 Modèle disponible : [Rapport d'incident/accident](#)

Quand remplir un rapport ?

Une personne adulte responsable doit le remplir lorsqu'il y a :

- blessures ou dommages à un membre ou à des tiers,
- possibilité que la responsabilité d'un ou d'une membre soit engagée.

Envoi : transmettre le rapport à infoscout@scoutsducanada.ca une fois complété.

Autres situations :

- Blessure ou risque de violence envers soi-même ou autrui → selon la gravité, informer les parents.
- Soupçon de violence familiale/conjugale → aviser le ou la responsable de groupe ou le district pour soutien au signalement.



PROCÉDURE D'ENCADREMENT DES JEUNES

- Urgence immédiate → composer le **911**.

